

23.02.2009 – 09:31 Uhr

Discours Suisse - Intégration des enfants handicapés dans les écoles normales: Le modèle choisi par les cantons alémaniques divise

Zurich (ats/ots) -

Outre-Sarine, les cantons intègrent de plus en plus d'handicapés mentaux et d'enfants souffrant d'handicaps moteurs ou sensoriels dans les écoles. Certains ont déjà atteint le niveau secondaire. Le succès est-il pour autant au rendez-vous ? La question divise.°

Pour inverser la tendance de ces dernières années, les autorités cherchent désormais à intégrer un maximum d'élèves dans les classes normales, des surdoués jusqu'aux enfants handicapés. Le défi est grand, car il s'agit d'inventer une pédagogie qui tient compte des besoins de chacun.

En général, les cantons tentent d'intégrer les élèves dit handicapés individuellement dans l'école de leur village ou de leur quartier dès le jardin d'enfants. Un enseignant ou une enseignante spécialisée se rend de temps à autre dans la classe pour soutenir le professeur régulier et l'élève.

Les cantons sont plus ou moins généreux en la matière. En Argovie l'enseignant spécialisé se rend dans la classe au maximum durant 6 leçons par semaine, à Zoug en moyenne 6 heures alors qu'à Zurich il peut y aller jusqu'à près de 13 heures par semaine selon le type de handicap.

Objectifs scolaires adaptés

En fonction de la lourdeur et du type de handicap, les objectifs scolaires peuvent être adaptés. Les enfants qui en souffrent sont parfois dispensés de certains cours comme la gym ou les travaux manuels.

Ils bénéficient si nécessaire d'une aide technique, comme d'un ordinateur portable pour écrire, de feuilles d'exercices agrandies, d'appareils auditifs reliés au micro du maître ou encore de livres traduits en braille. A l'exception des handicapés mentaux, ils participent aux épreuves comme les autres.

Dans les quelques cantons interrogés par l'ATS, le nombre d'enfants handicapés intégrés dans les écoles a fortement augmenté ces dernières années. Sur les bancs, on trouve désormais en plus des handicapés physiques aussi des enfants qui ont d'importants déficits cognitifs ou des troubles de la vue, de l'ouïe et de la parole.

Chiffres difficiles à comparer

A Bâle-Ville 169 élèves handicapés dont 113 handicapés mentaux sont scolarisés ainsi durant l'actuelle année scolaire, soit un tiers de tous les enfants handicapés. L'Argovie annonce environ 600 enfants intégrés (139 handicapés mentaux), Zurich 500, dont près de 300 handicapés mentaux. A Zoug, quelque 50 élèves handicapés fréquentent des classes régulières, dont une trentaine ont un handicap mental.

Il est toutefois difficile de comparer les chiffres livrés par les cantons. Les catégories utilisées ne sont pas partout les mêmes.

Si certains cantons - comme l'Argovie ou Zurich - étudient pour tous les handicaps la possibilité d'intégrer l'enfant concerné dans l'enseignement normal, d'autres sont plus prudents. Zoug, par exemple, n'intègre pour l'instant pas d'enfants qui ont un handicap de la parole.

A Bâle, on estime qu'il est possible d'intégrer tous les types d'handicapés. Cela est toutefois difficile pour ceux qui ont d'importants troubles du comportement. "L'école a aussi des difficultés à intégrer les enfants non handicapés au comportement inadéquat", souligne la responsable cantonale de l'enseignement intégratif, Elsbeth Zurfluh.

Les procédures visant à déterminer si un élève peut être scolarisé normalement ou s'il est préférable qu'il fréquente un établissement spécialisé divergent. Si à Zurich écoles et enseignants peuvent être - théoriquement au moins - contraints à accueillir un handicapé, la direction d'école a le dernier mot à Zoug et en Argovie.

Soutien insuffisant?

L'intégration individuelle fait l'objet de critiques d'une part des enseignants et des représentants des écoles spécialisées, ainsi que de certains parents. La plus fréquente est que ce modèle d'intégration n'offre pas un soutien suffisant aux maîtres et aux handicapés.

Dépassés et trop souvent laissés à eux-mêmes, de nombreux enfants doivent quitter l'école normale après deux ou trois ans pour rejoindre un établissement spécialisé, déclare Riccardo Bonfranchi, le responsable des écoles spécialisées de la fondation RGZ à Zurich.

Les cantons contactés par l'ATS ne confirment pas cette observation. Ils prétendent que l'intégration individuelle fonctionne généralement bien. Les enfants handicapés sont bien acceptés. Et les autres élèves apprennent à se comporter face à un handicap. Mais les autorités avouent que le succès de cette intégration n'a pas encore été évalué.

Seul le responsable zougais de l'enseignement spécialisé reconnaît qu'un enfant doit parfois rejoindre une école spécialisée lors du passage d'un niveau à l'autre. Pour Gerhard Fischer, cela n'est toutefois pas forcément synonyme d'échec. "L'école normale n'est pas toujours la meilleure solution pour chaque étape de la scolarisation d'un élève handicapé", argumente-t-il.

Enseignants partagés

Une chose semble néanmoins acquise : l'intégration individuelle ne réussit que si les enseignants et les écoles sont bien informés et soutenus. Les changements de classes doivent être préparés soigneusement, souligne Mme Zurfluh, pour qui c'est à l'école de se remettre en cause lorsqu'une intégration ne fonctionne pas bien.

Le syndicat des enseignants alémaniques LCH est persuadé que l'intégration individuelle peut réussir. Mais souvent on accueille des handicapés dans des classes où il y a déjà beaucoup d'enfants qui ont des besoins particuliers. Les professeurs sont alors surchargés, déclare Anton Strittmacher du LCH. "Les échos des enseignants sont surtout négatifs", observe-t-il.

Mme Zurfluh témoigne d'une autre expérience. "Les maîtres qui ont

essayé d'accueillir un enfant handicapé demandent généralement à pouvoir le refaire", affirme-t-elle. Notamment car ces enfants "déchargent" les maîtres grâce au pédagogue spécialisé qui les accompagne. Ce dernier aide en effet aussi les autres enfants.

Contact:

Discours Suisse
c/o FORUM HELVETICUM
Case postale
5600 Lenzbourg 1
Tel.: +41/62/888'01'25
Fax: +41/62/888'01'01
E-Mail: info@forum-helveticum.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005483/100578115> abgerufen werden.